

## Mayotte

Cette nouvelle édition des fiches régionales relatives à l'activité d'assistance médicale à la procréation (AMP) en 2018, dresse le bilan de la situation de chaque région au regard de ses activités.

Les fiches régionales décrivent de façon détaillée la répartition des activités d'AMP réalisées au sein de chaque région. Elles présentent notamment certaines activités spécifiques qui demandent des infrastructures, un savoir-faire, et des autorisations particulières. Certaines ne sont pas assez développées au plan national ou inégalement réparties comme le don d'ovocytes, la préservation de la fertilité et l'accueil d'embryons.

L'activité d'AMP en contexte viral y est aussi décrite et concerne la prise en charge des patients infectés par le VIH, le VHB et/ou le VHC.

Les informations fournies dans ces documents peuvent servir de support à la réflexion sur l'organisation territoriale des soins et ainsi contribuer à améliorer les conditions d'accès et de prise en charge des personnes ayant recours à une AMP. Elles complètent les analyses réalisées dans le rapport d'activité médical et scientifique (RAMS) (<https://rams.agence-biomedecine.fr/assistance-medecale-la-procreation>); Partie Répartition régionale des activités. Elles sont toutefois plutôt succinctes, dans la mesure où leur source, les rapports d'activité des centres, est constituée de données agrégées. L'analyse régionale présentée dans ce rapport est celle de l'activité des centres exerçant dans la région.

D'autres informations viennent compléter les fiches régionales et le RAMS:

- Un atlas de l'offre de soin en AMP a été réalisé et a été mis en ligne sur le site de l'Agence ([http://www.agence-biomedecine.fr/IMG/pdf/atlas\\_amp\\_fr2015.pdf](http://www.agence-biomedecine.fr/IMG/pdf/atlas_amp_fr2015.pdf)). Il utilise les données 2011 du PMSI et permet d'analyser l'accès à l'AMP des femmes domiciliées dans les régions et les flux des bénéficiaires entre les régions.

- Une évaluation des résultats des centres est réalisée chaque année. Les résultats de cette évaluation sont accessibles sur le site de l'Agence avec le lien suivant: <https://www.agence-biomedecine.fr/Evaluations>.

Le registre national des fécondations in vitro (FIV), recueillant des données individuelles, connaît actuellement une montée en charge importante. Dans un avenir proche, il permettra lui aussi d'affiner les indicateurs analysés et de décrire par exemple les flux des bénéficiaires entre les régions.

A savoir : Le plan PEGh (Procréation Embryologie et Génétique humaines) 2017-2021 de l'Agence de la biomédecine prévoit de contribuer à assurer les conditions d'un accès équitable à des soins sécurisés de qualité et à la planification de l'offre de soins dans tous les domaines de la PEGh, en particulier dans le but d'atteindre l'autosuffisance nationale en termes de dons d'ovocytes et de faciliter la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité conformément au Plan Cancer 2014-2019. Dans le cadre de ce plan, la contribution de l'Agence de la biomédecine à la réflexion des agences régionales de santé est prévue et l'Agence se met donc à la disposition des ARS qui le souhaiteraient.

**Objectif**

L'objectif des fiches régionales est de décrire les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) au niveau de chaque région. Elles permettent de comparer, de manière purement descriptive, les activités de chaque région à l'activité nationale. Les informations présentées dans ces fiches viennent compléter le rapport médical et scientifique publié sur le site de l'Agence en septembre 2020.

**Principes généraux**

L'Agence de la biomédecine propose ici une synthèse des activités à l'échelle régionale afin d'aider chaque Agence régionale de santé à connaître l'activité au sein de sa région et à assurer ses missions en terme d'organisation de l'offre de soins.

**Origine des données**

Les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) sont évaluées à partir des rapports annuels et des données du registre des FIV que les centres clinico-biologiques et les laboratoires d'AMP sont tenus réglementairement d'adresser à l'Agence de la biomédecine concernant les activités d'AMP pour lesquelles ils sont autorisés.

Les rapports annuels des centres et données du registre des FIV sont transmis au 31 décembre de chaque année pour la totalité des activités pratiquées l'année précédente afin de récupérer les informations concernant les naissances issues des tentatives. La base de données utilisée par l'Agence pour la collecte des activités de l'année 2018 a été figée en avril 2020.

En 2018, 103 centres clinico-biologiques (dont 1 centre n'ayant pas transmis de rapport d'activité) et 84 laboratoires de biologie réalisant des préparations de sperme en vue d'insémination (dont 1 laboratoire n'ayant pas transmis de rapport) ont pratiqué une ou plusieurs activités d'AMP.

Les indicateurs fournis (tableaux 1 à 10) sont le reflet de l'activité déclarée par les centres dans leurs rapports d'activité. Malgré des contrôles qualité et des règles d'imputation établies, des incohérences et des imperfections peuvent subsister.

Les flux de patientes entre les régions (tableaux 11 à 13) sont évalués à partir des données du PMSI : les déplacements de résidence des femmes prises en charge au moins une fois en 2018 pour une ponction d'ovocytes, hors ponction réalisée en vue de don ou de préservation de la fertilité, et les départements des centres d'AMP dans lesquels ces ponctions ont été réalisées.

**Description des indicateurs*****Organisation territoriale de l'offre de soins***

L'organisation territoriale de l'offre de soins est décrite dans les tableaux AMP1, AMP2, AMP3 et AMP4. Elle permet de lister les centres et les laboratoires, leurs activités d'AMP respectives et le nombre de tentatives réalisées par centre et par technique.

***Activité régionale dans l'activité nationale***

La part de l'activité régionale au sein de l'activité nationale est décrite par le nombre de tentatives réalisées dans la région rapporté au nombre de femmes en âge de procréer (tableau AMP5) ainsi que par le pourcentage de tentatives et d'enfants nés dans la région sur l'ensemble des tentatives et des enfants nés en France, selon la technique et l'origine des gamètes (tableau AMP6).

***Fécondation in vitro***

Le tableau AMP7 donne certaines caractéristiques régionales et nationales des tentatives de fécondation in vitro de l'année 2018.

***Activités spécifiques : don de gamètes et accueil d'embryons, conservations des gamètes et des tissus germinaux, conservation des embryons***

L'activité régionale de don d'ovocytes est décrite dans le tableau AMP8, afin de permettre une réflexion sur le développement nécessaire de cette activité à hauteur des besoins au sein de chaque région. Par ailleurs, il présente également les données relatives au don de spermatozoïdes et à l'accueil d'embryons.

Les activités de conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue à des fins de préservation de la fertilité sont également décrites et mises en regard de l'activité nationale (tableau AMP9).

Le tableau AMP10 présente le nombre d'embryons conservés au 31 décembre 2018 et le nombre de couples concernés au niveau régional et national en fonction du statut du projet parental.

***Flux entrants et sortants***

Les flux entrants et sortants de la région, ainsi que les régions de résidence des femmes prises en charge dans la région Mayotte et les régions des centres d'AMP où ont été ponctionnées les femmes résidant en Mayotte sont présentés dans les tableaux 11 à 13.

**Perspectives**

Les fiches régionales donnent l'occasion de rappeler que deux activités doivent être particulièrement développées au sein de chaque région afin de répondre aux objectifs de santé publique, d'équité d'accès aux soins et de qualité de la prise en charge des personnes ayant recours à une AMP :

- Le don d'ovocytes : l'insuffisance de donneuses en France entraîne le déplacement de nombreux couples à l'étranger, dans des pays où la qualité et la sécurité des soins ne répondent pas aux mêmes exigences qu'en France ; l'objectif poursuivi est de développer une autosuffisance nationale et donc une activité appropriée dans chaque région.
- La préservation de la fertilité : l'activité de préservation de la fertilité mise en regard de la fréquence des cancers de jeunes patients reste insuffisante. Les liens entre centres de cancérologie et centres autorisés pour la conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue sont certainement à renforcer à hauteur des besoins de chaque région. Le plan cancer 2014-2019 a pris en compte ces nouveaux besoins dans son action 8.1 en lien avec la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité réparties sur le territoire.

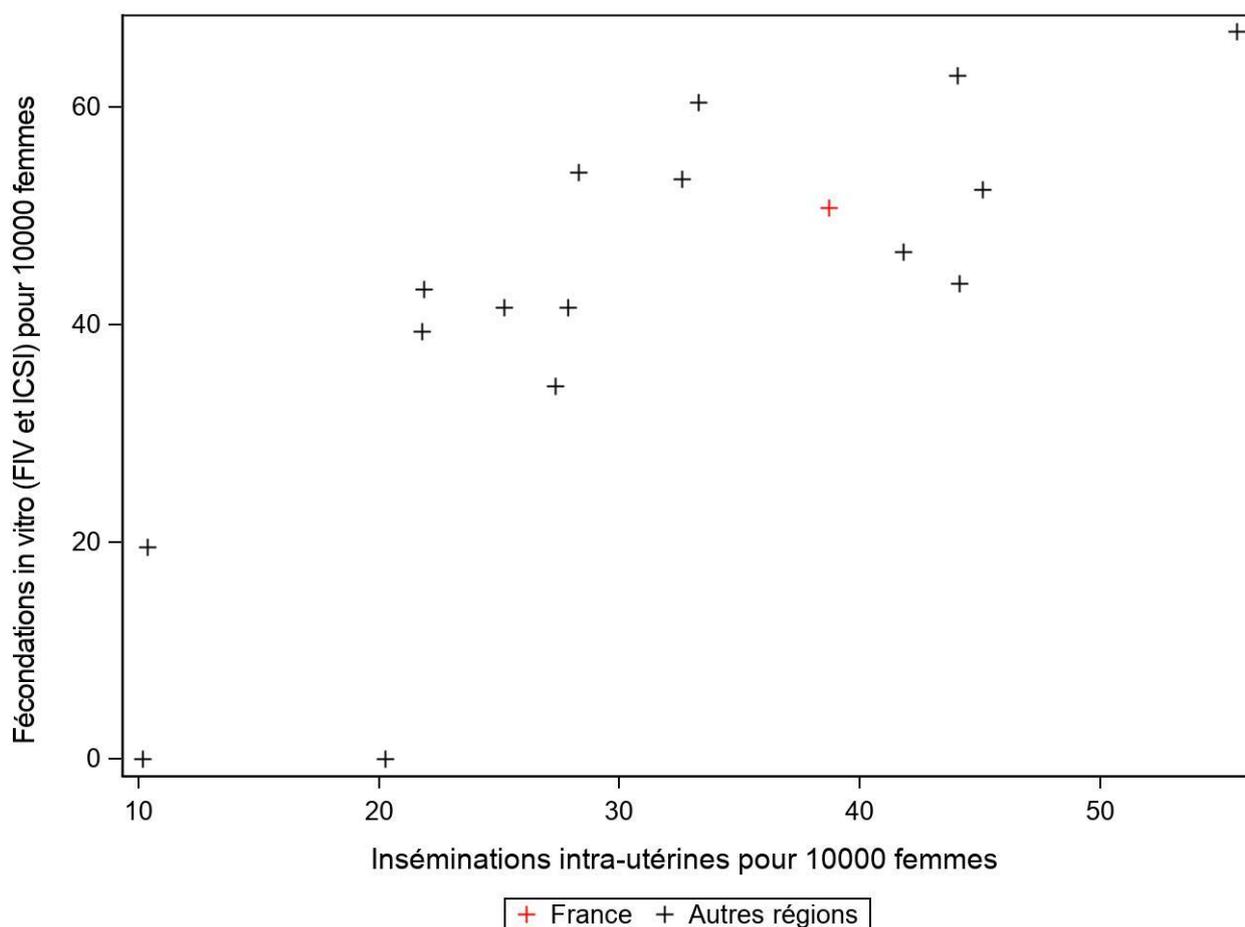
**L'offre de soins**

L'offre de soins en assistance médicale à la procréation n'est pas assurée à Mayotte: aucune structure n'est autorisée à pratiquer des activités d'assistance médicale à la procréation.

La population de Mayotte compte 0,4% des femmes en âge de procréer observées en France (Tableau AMP1). Cette population est comparable à celle observée dans d'autres régions dotées d'une offre en assistance médicale à la procréation, telle la Martinique.

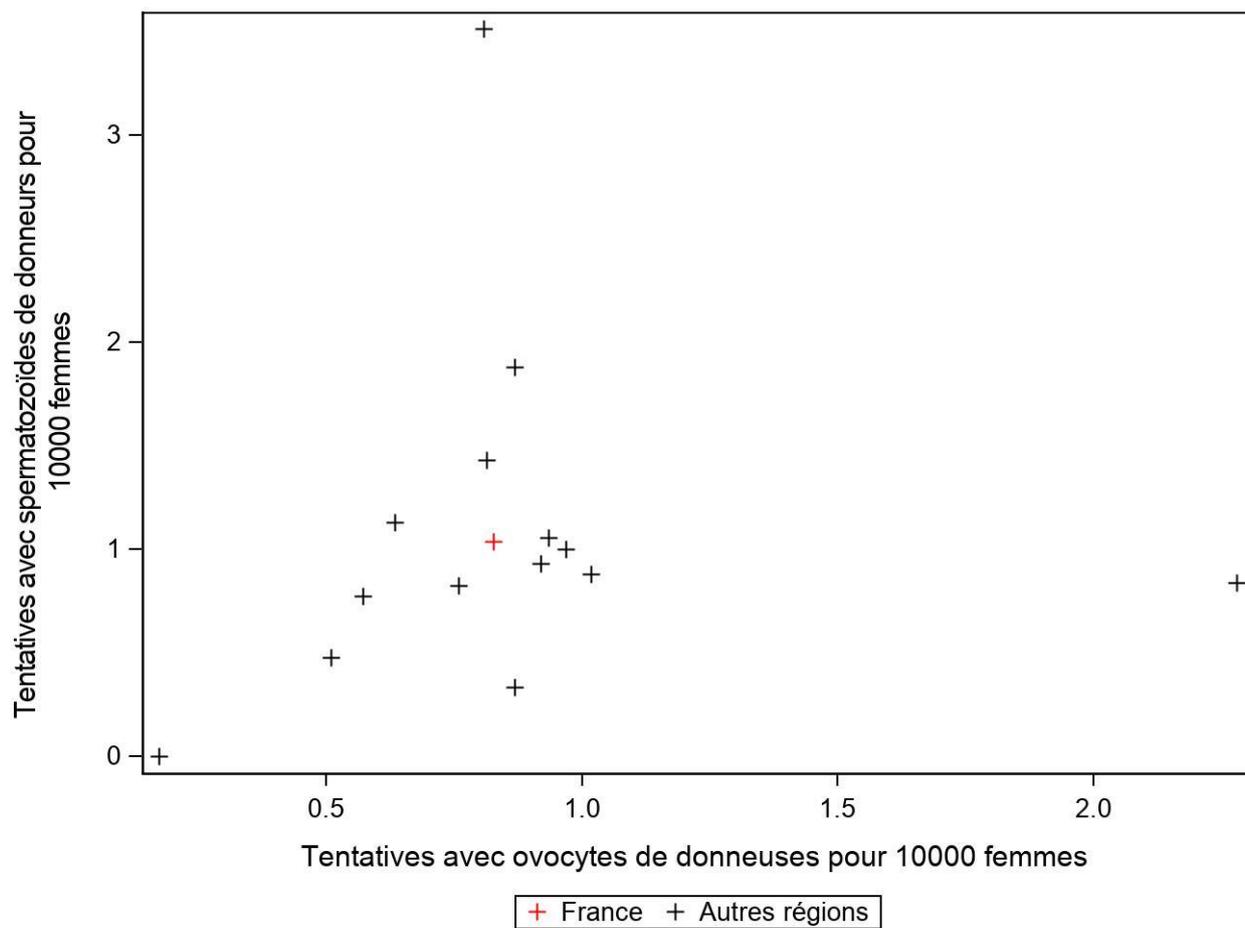
Aujourd'hui seule une partie des couples qui ont besoin d'une AMP sont réellement pris en charge à la Réunion majoritairement (95,5%) dans des conditions difficiles et coûteuses.

**Figure AMP1 : Activités régionales d'AMP intraconjugale\* rapportées à la population des femmes en âge de procréer**



\*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV,ICSI) réalisées en intraconjugal

Figure AMP2 : Activités régionales de tentatives avec don\* rapportées à la population des femmes en âge de procréer



\*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) réalisées avec don de spermatozoïdes et mises en fécondation réalisées avec ovocytes de donneuses

## ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

**Tableau AMP1 : Nombre de femmes en âge de procréer (18 à 45 ans) en 2018**

Mayotte	France	%
48010	11471154	0.4%

**Tableau AMP2 : Activité d'AMP déclarée en 2018 par centre**

\* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2018

IA : Insémination artificielle ; FIV : Fécondation in vitro ; ICSI : Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes ; TEC : Transfert d'embryons congelés

## ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Tableau AMP3 : Nombre de tentatives[1] d'AMP par centre en intraconjugal en 2018

			Intraconjugale
			Insémination intra-utérine
			.
N°	Ville	Etablissement*	
			0
<b>Total Région</b>			0

\* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2018

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

## ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

### Tableau AMP4 : Nombre de tentatives[1] par centre pour l'activité d'AMP avec don en 2018

\* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2018

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

## ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP5 : Nombre de tentatives par nombre de femmes en âge de procréer par technique en 2018

		Mayotte	France
Origine des gamètes	Technique	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer dans la région (pour 10000)	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer en France (pour 10000)
Intraconjugale	Insémination intra-utérine	.	38.70
	FIV hors ICSI	.	17.05
	ICSI	.	33.30
	TEC	.	33.48
	ICSI avec ovocytes décongelés	.	0.40
Don de sperme	Insémination intra-utérine	.	2.44
	FIV hors ICSI	.	0.10
	ICSI	.	0.71
	TEC	.	0.56
	ICSI avec ovocytes décongelés	.	0.01
Don d'ovocytes	FIV hors ICSI	.	0.01
	ICSI	.	1.03
	TEC	.	0.61
Accueil d'embryons	TEC	.	0.07

## ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP6 : Nombre de tentatives[1] et nombre d'enfants nés vivants en 2018

Origine des gamètes	Technique	Mayotte		France		Rapport région \ France	
		Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région \ Tentatives France (%)	Nombre d'enfants nés vivants région \ Nombre d'enfants nés vivants France (%)
Intraconjugale	Insémination intra-utérine	.	.	44393	4931	.	.
	FIV hors ICSI	.	.	19557	3452	.	.
	ICSI	.	.	38195	7004	.	.
	TEC	.	.	38408	8409	.	.
	ICSI avec ovocytes décongelés	.	.	458	54	.	.
Don de sperme	Insémination intra-utérine	.	.	2794	564	.	.
	FIV hors ICSI	.	.	114	29	.	.
	ICSI	.	.	820	166	.	.
	TEC	.	.	641	143	.	.
	ICSI avec ovocytes décongelés	.	.	15	4	.	.
Don d'ovocytes	FIV hors ICSI	.	.	13	5	.	.
	ICSI	.	.	1176	218	.	.
	TEC	.	.	703	120	.	.
Accueil d'embryons	TEC	.	.	85	21	.	.

[1] Tentatives : Cycles d'insémination artificielle (IIU, IIC) ; ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) ; transferts d'embryons congelés (TEC)

**Tableau AMP7 : Caractéristiques des fécondations in vitro en 2018**

(1) : Ponctions d'ovocytes FIV ou ICSI

(2) : Ponctions d'ovocytes dans le cadre des FIV/ICSI ou transfert d'embryons congelés

## ACTIVITES SPECIFIQUES : DON DE GAMETES ET D'EMBRYONS

Tableau AMP8 : Don de gamètes et accueil d'embryons en 2018

		Mayotte			France		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018
Don de spermatozoïdes	DONNEURS : Donneurs acceptés dont le sperme a été congelé dans l'année	0	0	0	399	404	386
	RECEVEURS : Couples ayant effectué au moins une tentative d'AMP	0	0	0	1962	1961	1872
Don d'ovocytes	DONNEUSES : Ponctions réalisées dans l'année	0	0	0	743	755	777
	RECEVEUSES : Nouvelles demandes acceptées	0	0	0	989	1223	1288
	RECEVEUSES : Receveuses ayant bénéficié d'un don d'ovocytes	0	0	0	1060	1069	1137
Accueil d'embryons	COUPLES DONNEURS : Couples donneurs dont les embryons ont été accueillis	0	0	0	142	156	156
	COUPLES RECEVEURS : Couples receveurs ayant bénéficié d'un accueil d'embryons	0	0	0	138	138	143

## ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES GAMETES ET DES TISSUS GERMINAUX

Tableau AMP9 : Préservation de la fertilité : conservation de gamètes et de tissus germinaux en 2018

		Mayotte	France
Spermatozoïdes	Nouvelles autoconservations (Patients)	.	5636
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	.	60838
Ovocytes	Nouvelles autoconservations (Patients)	.	1937
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	.	6646
Tissus testiculaires	Nouvelles autoconservations (Patients)	.	138
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	.	792
Tissus ovariens	Nouvelles autoconservations (Patients)	.	346
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	.	3490

## ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES EMBRYONS

Tableau AMP10 : Conservation d'embryons au 31 décembre 2018

	Mayotte				France			
	Embryons		Couples		Embryons		Couples	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Projet parental en cours	.	.	.	.	186691	76	65354	76.5
Abandon du projet parental	.	.	.	.	28103	11.4	9702	11.4
Défaut de réponse ou désaccord du couple	.	.	.	.	30796	12.5	10367	12.1
Total des embryons en cours de conservation	.	.	.	.	245590	.	85423	.

## FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

Tableau AMP11 : Flux entrants et sortants de 2018

	Mayotte	Moyenne des régions***
Flux entrants*	.	8,9%
Flux sortants**	100%	30,5%

\* Part des femmes résidant hors de la région Mayotte parmi les femmes hospitalisées pour une ponction d'ovocytes dans la région Mayotte

\*\* Part des femmes hospitalisées pour une ponction d'ovocytes hors de la région Mayotte parmi les femmes résidant en Mayotte

## FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

Tableau AMP12 : Région de résidence des femmes hospitalisées en 2018 dans la région Mayotte pour une ponction d'ovocytes en vue d'AMP

Région de résidence des femmes hospitalisées en Mayotte		
Total	Total	100%

## FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

**Tableau AMP13 : Région où les femmes résidant en Mayotte ont été hospitalisées pour une ponction d'ovocytes en vue d'AMP en 2018.**

Région des centres d'AMP		
La Réunion	La Réunion	95,5%
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	3,03%
Ile-de-France	Ile-de-France	1,52%
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>